

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf février à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Dominique CLAVIER, maire.

Présents : Mr MOTHES, Mr THUAULT, adjoints
Mme GERVASONI, Mme MELIN, Mme KIRCHER, Mr RICHEZ, Mme
VIROULET-L'HOTE, Mr DARMAGNAC, Mme THIBAUT-MARROCCQ, Mr
PEREIRA, Mme POIROT, Mme LAROUSSE.

Etaient excusés : M. THUILLIEZ et M. SOULARD

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu précédent
- Délibération autorisation l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses
- Procédure du choix de maîtrise d'œuvre pour le square des enfants
- QUESTIONS DIVERSES

Est désignée secrétaire de séance : Mme GERVASONI Florence.

Concernant la localisation des travaux sur la RD 114, le compte rendu du dernier conseil était imprécis. Il convient de lire : les travaux de sécurisation sur la RD 114 seront effectués sur le tronçon de la route de la Muscadelle, entre le l'intersection de la route de la Muscadelle et la route de l'Arec jusqu'à l'intersection de la route de la Muscadelle et la route du Marais.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée sur le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022, il est signé par tous les membres présents.

1) délibération autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses

Le budget 2022 n'étant pas voté une délibération est nécessaire pour :
Le paiement de factures en section investissement. Les mandats engagés représentant moins de 25%des investissements A-1.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2022 n'a pas encore été adopté,

Le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessus :

- | | |
|---|---------------------|
| -au compte 2188-58 « matériels/autres » | pour 519.98 euros |
| (chauffage électrique + aspirateur balai) | |
| -au compte 2051-111 « informatique horizon online » | pour 3 355.20 euros |

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2022.

VOTE : unanimité

2) -Procédure du choix de maîtrise d'œuvre pour le square des enfants

Le maire refait l'historique du projet :

- achat du terrain avec l'objectif de créer un endroit ludique et convivial
- volonté de développer un projet qualitatif
- décision de désigner un maître d'œuvre

Un appel à candidature a été lancé, 20 entreprises ont consulté le dossier et 7 ont répondu. Il convient maintenant de choisir l'entreprise.

Le maire invite les conseillers intéressés à venir prendre connaissance des dossiers et porter leurs appréciations.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE) nous assistera dans le dépouillement des dossiers. Une réunion est programmée le mercredi 16 à 14h30.

QUESTIONS DIVERSES

-Concernant l'opération aménagement programmée (OAP) à l'étude dans le futur PLUI à Pujols le CAUE a été sollicité pour rédiger un cahier des charges (architecture, paysage, circulation)

-Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) pour les travaux routiers sur la RD 114. Le Conseil souhaite attendre la conclusion de la commission finance sur le futur budget avant de lancer les travaux.

-Le maire a demandé aux conseillers de remonter leurs suggestions pour la modification des horaires du secrétariat de mairie

Séance levée à 20h.

VOTE : unanimité

2) -Procédure du choix de maîtrise d'œuvre pour le square des enfants

Le maire refait l'historique du projet :

- achat du terrain avec l'objectif de créer un endroit ludique et convivial
- volonté de développer un projet qualitatif
- décision de désigner un maître d'œuvre

Un appel à candidature a été lancé, 20 entreprises ont consulté le dossier et 7 ont répondu. Il convient maintenant de choisir l'entreprise.

Le maire invite les conseillers intéressés à venir prendre connaissance des dossiers et porter leurs appréciations.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde (CAUE) nous assistera dans le dépouillement des dossiers. Une réunion est programmée le mercredi 16 à 14h30.

QUESTIONS DIVERSES

-Concernant l'opération aménagement programmée (OAP) à l'étude dans le futur PLUI à Pujols le CAUE a été sollicité pour rédiger un cahier des charges (architecture, paysage, circulation)

-Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR) pour les travaux routiers sur la RD 114. Le Conseil souhaite attendre la conclusion de la commission finance sur le futur budget avant de lancer les travaux.

-Le maire a demandé aux conseillers de remonter leurs suggestions pour la modification des horaires du secrétariat de mairie

Séance levée à 20h.